

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 juillet 2016  
qui s'est tenue à la Mairie quartier de Routelle**

Conseillers présents :

M. DAGON-LARTOT – M. BAÏOTTO – Mme BULLIARD – M. CUCHE – Mme GEGOUT  
Mme GRILLON – Mme GRAPPIN – M. HYVERNAT – M. LARTOT – M. LOLLIOT  
M. MICHELIN – Mme OLSZAK – M. PRETET

Conseillers excusés :

M. BOUVERET qui donne procuration à M. BAÏOTTO et  
Mme GRAPPEY – qui donne procuration à Mme OLSZAK  
Mme BOILLOT – M. BORDY – Mme GODAIN – M. KHELIFI – M. LAFFIN

La séance est ouverte à 20h35

Secrétaire de séance : Mme GRILLON.

**1. a - Délibération PLU à l'ordre du jour en point n°7**

Ce point est annulé, aucune délibération n'étant à prendre.

**1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2016**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2. Choix des entreprises pour la station d'épuration**

L'ouverture des plis a donné les résultats suivants :

Terrassement, montant HT :

Entreprise LARTOT TP	43 113, 25 €
Entreprise HEITMANN et FILS	46 701,20 €
Entreprise ACCOBAT BTP	Offre irrégulière

*Absence de réponse à la rubrique n° 3 et noue paysagère non renseignée.*

Réhabilitation de la station, montant HT :

Une seule entreprise a répondu :	
Groupement conjoint CLAUZEL	39 644 €

Le choix du Conseil Municipal se porte à la majorité pour le terrassement sur l'entreprise LARTOT TP ; les élus regrettent qu'il n'y ait qu'une seule réponse à l'offre de réhabilitation (peu d'entreprises du secteur sont capables de répondre à ce type de demande). Ils acceptent à la majorité la proposition du groupement CLAUZEL.

Abstention : 1

**3. Mission d'AMO par la CAGB pour l'extension du groupe scolaire d'Osselle-Routelle**

Ce point a été voté lors de la réunion du comité syndical du RPI le 16 juin 2016 et le choix s'est porté sur la proposition de la CAGB pour un montant de **11 700 € HT**. Cette mission ne pouvant être faite en direct avec le syndicat, la commune d'Osselle Routelle qui fait partie du Grand Besançon doit prendre en charge cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Oeuvre et refacturera le RPI des 3 Moulins.

Elle concerne l'établissement du Cahier Des Charges et par la suite le choix de l'architecte.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**4. Annulation de la délibération n° 17 du 12 mai 2016 concernant les compteurs LINKY**

La délibération du Conseil lors de sa séance du 9 juin n'est pas valable puisque les collectivités territoriales ne peuvent pas faire obstacle à l'application des dispositions législatives qui imposent le déploiement de ces nouveaux compteurs (le réseau communal et géré par le SYDED – Syndicat d'électricité du Doubs- et non pas par la commune elle-même).

ERDF propose qu'une de ses collaboratrices présente ce projet d'installation des compteurs LINKY. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les Conseillers.

Cette réunion aura lieu à la rentrée. Un compte-rendu de cette réunion sera distribué par la suite.

Aucune décision ne sera prise par le Conseil avant cette rencontre.

#### 5. Broyage des résidus de racine sur le terrain « Henriot »

Des travaux supplémentaires non prévisibles sont nécessaires pour nettoyer ce terrain (broyage des racines pour préparation du terrain pour engazonnement). L'entreprise LARTOT TP estime la durée des travaux à 5 h à 195 € l'heure, soit un montant total HT maximum de **975 € HT**.

*Délibération adoptée à la majorité*

Abstention : 1

#### 6. Choix des entreprises concernant le surpresseur du lotissement PEROUSE

Lot 1 (Terrassement) : 2 entreprises ont répondu pour un montant HT de :

LARTOT TP	11 570 €
COLAS-LACOSTE	16 954 €

Lot 2 (création et installation d'un surpresseur) : 2 entreprises ont répondu pour un montant HT de :

THIEULIN surpresseur avec 1 pompe et réserve d'eau	20 426 €
GAZ ET EAUX surpresseur avec 2 pompes	33 609 €
GAZ ET EAUX variante, soit une pompe avec réserve d'eau	25 298 €

Le choix se porte sur l'entreprise LARTOT TP pour le terrassement et la variante GAZ ET EAUX, délégataire du réseau d'eau du quartier d'Osselle.

*Délibération adoptée à la majorité*

Abstention : 2

#### 7. Questions diverses

Rappel : Si certains auditeurs souhaitent prendre la parole lors des questions diverses, ils doivent en faire la demande à Monsieur le Maire et s'exprimer avec respect ; les propos désobligeants ou agressifs envers les élus n'ont pas leur place dans un Conseil.

. Plage : un arrêté a été pris en date du 8 juillet 2016 par la commune pour fermer le bloc sanitaire à partir du 11 juillet 2016 au matin puisque le gérant M. MICHEL ne respecte pas la gratuité pour les administrés comme inscrit au bail.

. CAGB Conseiller communautaire (en remplacement de Mme THIVET qui a démissionné) : C'est M. Laurent LOLLIOT qui sera Conseiller communautaire.

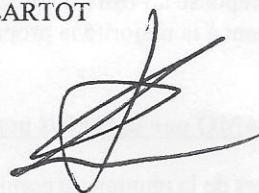
. Fermeture des Mairies : Les Mairies des 2 quartiers seront fermées du 1<sup>er</sup> au 21 août 2016.

Réouverture le lundi 22 août sur Osselle et le mardi 23 août sur Routelle

la séance est levée à 21h15

Le Maire,

Pierre DAGON-LARTOT



### INFORMATION IMPORTANTE POUR LA PLAGE

Dès le 11 juillet au soir, M. MICHEL, gérant de la Base de Loisirs est revenu sur sa décision. Suite à son courrier, un arrêté prononçant le retrait de l'arrêté du 08 juillet 2016 a été pris.

**l'accès gratuit à la plage à tous les habitants de la commune nouvelle est effectif sur présentation d'une carte nominative délivrée en Mairie quartier Osselle.** (Vous munir d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois et d'une photo d'identité). Les permanences sur Osselle ont lieu les lundis et mercredis de 17H00 à 19H00. Attention aux dates de fermeture de la Mairie pendant les vacances !